

Le Saint-Laurent

LES DANGERS DE L'AUTOMOBILISME

Il nous est rapporté qu'il sera question de reviser encore une fois le code de la route dans notre province et surtout d'y ajouter certains règlements nouveaux pour assurer la sécurité du public.

Nous croyons que la limite de vitesse maxima, fixée à 30 milles à l'heure sur route libre, n'a pas besoin d'être abaissée. Si on en venait à faire respecter cette disposition par tous les automobilistes, on verrait se réduire considérablement le chiffre des accidents.

On parle encore d'une innovation : l'obligation pour tout véhicule de porter lumière après le coucher du soleil. Si on décide d'imposer ce règlement, on peut s'attendre certes à un beau concert de protestation contre cette nouvelle sujétion.

Cependant il faut bien voir les choses comme elles sont. Nous jouissons et nous souffrons tout ensemble du développement rapide de la locomotion automobile. Tout avantage se compense par quelque inconvénient. Et il ne faut pas oublier que les accidents de la route sont devenus plus nombreux depuis l'apparition des voitures mécaniques : c'est dans l'ordre des choses, assurément. Mais il est aussi dans l'ordre des choses de prévoir à la sécurité de tous : et de ce chef, tout ce qui peut contribuer à prévenir les accidents devient raisonnable et légitime.

L'obligation, imposée aux voitures communes, de porter lumière la nuit, rendra-t-elle les chauffeurs moins prudents qu'ils ne le sont aujourd'hui? On peut en discuter à perte de vue. Et nous n'entrerons pas dans la dispute. Faisons seulement remarquer que beaucoup de pays ont déjà imposé à tout véhicule, même aux voitures à bras, l'obligation d'une lumière, fanal, ou lanterne. On ne voit encore nulle part que cette disposition soit tombée en désuétude ou que les autorités aient envie de l'abroger.

Tirons une conclusion de ces remarques. Puisqu'on nous fait prévoir un nouveau règlement — et que d'habitude, les règlements ont un bon et un mauvais côté, — soyons dès maintenant disposés à accepter l'inévitable, et particulièrement à comprendre l'utilité de cette mesure de prévoyance.

NOTRE ARGENT A LA MER...

Sous ce titre, l'Événement du 2 février publie, dans ses Echos de la presse, l'extrait suivant d'un article de journal, journal dont le nom est omis par inadvertance :

"Les dix années d'immigration qui vont de 1911 à 1921 ont donné à notre pays 921,481 citoyens. Dans la même décennie, notre population a augmenté naturellement de 150,000 au moins par année. Le total d'accroissement naturel a donc été de 1,500,000. Si on ajoute les immigrants, notre population aurait dû s'accroître, durant cette décennie, de 2,321,481 et passer à 9,528,124. Mais nous sommes loin de ce chiffre au recensement de 1921. Notre population n'est que de 8,788,483 et l'augmentation en dix ans n'a été que de 1,581,840 soit un déficit de plus de 750,000. En d'autres termes, toute notre immigration de la décennie n'a servi à rien et l'argent que nous avons dépensé pour l'attirer ici a été de l'argent gaspillé."

Nous avons déjà donné il y a plusieurs mois des calculs qui nous menaient aux mêmes conclusions. Il nous est bon de retrouver les mêmes critiques dans d'autres feuilles qui ont aussi la volonté de dire la vérité et de ne pas vouloir escamoter le fiasco de notre politique d'émigration.

Certaines peuplades, de civilisation fort primitive, ont des objets qu'il ne faut pas toucher, qu'on ne peut même nommer sans être exposé de ce fait aux plus graves disgrâces. Ces objets sont tabou : rien que d'y penser, le cannibale papou, ou carraïbe peu scrupuleux sur d'autres points, est saisi de terreur...

Il n'est pas besoin de ces superstitions et de ces grossières candeurs. Tout civilisés que nous nous flattions d'être, nous avons aussi des tabou au Canada. Et le premier de ces sujets interdits, c'est celui de notre politique d'immigration. Ce n'est pas un tabou parfait cependant : il est permis, il est même commandé de vanté la politique d'immigration. Ce qui est interdit, et particulièrement aux députés de n'importe quel groupe et à la presse politique de n'importe quel parti, c'est de critiquer les mobiles et les résultats de notre immigration traditionnelle. C'est la politique du tonneau des Danaïdes, du tonneau sans fond : tout le monde sait ça, mais peu de gens osent en parler. Peu de députés surtout osent braver l'intelligence et dire tout haut ce que chacun dit tout bas.

Quelques-uns, il est vrai, ont osé naguère. Ils ont manqué de respect au tabou : on le leur fit bien voir...

Aussi bien, nous ne pouvons nous attendre à voir bientôt un débat aux Communes sur l'immigration et son utilité. Il n'y aura personne pour attacher le grelot. C'est malheureux, car il est sûr que notre argent continuera de tomber à la mer...

A QUELQUES CORRESPONDANTS

La polémique qui dure dans nos colonnes depuis une couple de mois a évidemment intéressé beaucoup de nos lecteurs. Si bien que beaucoup de gens ont voulu y prendre part. Nous avons publié plusieurs correspondances en tribune libre, nous avons dû en éliminer d'autres, dont la portée dépassait le cadre de la discussion en cours, ou qui encore n'étaient pas signées, au moins pour la direction du journal, du nom de leur auteur.

Nous avons cependant failli

être victime de certains autres correspondants, qui n'ont pas hésité à signer leurs communications du nom de personne de l'Isle-Verte, parfaitement étrangère à la composition des articles qu'on nous transmettait. Une enquête rapide nous a donné connaissance du fond de l'affaire, et naturellement les correspondances n'ont pas paru. Il reste pourtant qu'on a commis un faux et que cette usurpation de la signature d'autrui est un fait de justice qui peut coûter cher à ses auteurs. Pour le moment nous laissons à nos lecteurs et abonnés le soin de qualifier des actes de ce genre, et nous plaignons cordialement les pauvres gens

LE BARRAGE DU LAC TEMISCOUATA

Ce que nous perdrons, c'est la beauté de nos grèves qui seront inondées. Les nombreux touristes qui venaient passer plusieurs jours, sur le bord du lac, pour y admirer la nature, pour y prendre des bains, d'autres enfin pour s'y reposer, ne pourront camper à certains endroits parce qu'il n'y aura plus de grève.

Toutes ces raisons données dans nos articles précédents comptent pour peu — Ce sont, en somme, des questions scandaleuses — La semaine dernière, les grands journaux ont publié le projet de loi que demandent nos voisins du Nouveau-Brunswick. Il est beaucoup plus étendu que nous le présumions d'abord.

Le projet de loi que l'on demande au gouvernement mérite que l'on y regarde de près. S'il est adopté tel que demandé, n'oublions pas que Kamouraska, Rimouski et Temiscouata, en ce qui concerne les eaux qui coulent et se jettent dans la rivière St-Jean, ces trois comtés, disons-nous, perdent tous leurs pouvoirs d'eaux. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ou la commission, sera roi et maître pour faire tous les barrages qu'elle voudra, sur toutes les rivières et les lacs des trois comtés sus-nommés.

Non seulement les pouvoirs demandés se rapportent aux barrages, mais le projet de loi comprend une foule d'autres questions, les unes découlant du barrage, d'autres ne s'y rapportant pas. Nous n'avons pas l'intention de discuter ici tous les articles du projet de loi demandé. Pour l'information des lecteurs du journal, nous le publions, à la suite de nos remarques. Nous vous invitons à le lire bien attentivement.

Depuis qu'il est question de barrage, tout le monde en parle.

Les uns sont pour, parce qu'ils y voient, pour aujourd'hui.

une petite mine d'or — ceux-ci ne pensent pas à l'avenir; d'autres sont contre parce qu'ils perdront large comme la main de terrain — les uns et les autres envisagent la question à leur point de vue particulier. Dans un projet de cette importance, il faut faire table rase de ses intérêts particuliers et penser à l'intérêt général de la génération future — dans 50 ans et plus. Il est utile et nécessaire de prévoir les torts que ce projet peut nous faire, mais s'il y a des avantages et des compensations, il faut les mettre dans l'autre plateau de la balance, sousestimer le tout et se former une opinion dans l'intérêt général.

Peut-on prévoir que si nous gardions nos réserves d'eaux, nous pourrions les utiliser nous-mêmes? Les chutes de quelque importance sont assez rares dans les trois comtés. Par contre nous avons beaucoup d'eau.

Ce que nous n'avons pas, les chutes, la province soeur les possède. Ce qu'ils n'ont pas, les réserves d'eau, nous les avons.

C'est une espèce de dilemme. Pour développer les 75,00 c. v. des chutes du Grand-Sault, on a besoin de nos réserves d'eau. Le Nouveau-Brunswick, ayant les chutes peut toujours s'en servir — mais nous, avec nos réserves nous ne pouvons guère les utiliser.

Or, supposons que nous sommes d'accord pour aider au développement du Grand-Sault, devons-nous le faire sans condition. Nous ne le croyons pas. Serait-il logique de donner nos réserves d'eaux, perdre tous nos droits sur nos cours d'eau et en rien retirer? Nous serions fous de le faire.

Alors, quelles conditions doit-on poser si nous sommes en faveur du projet de loi?

C'est ce que nous considérons la semaine prochaine.

Jean Nay

LES FAITS DE LA SEMAINE

La Chambre des Députés de France vient de refuser les crédits nécessaires au maintien de l'ambassade auprès du Vatican, par 314 voix contre 250. C'est une stricte majorité de parti, qui réunit les groupes radicaux et socialistes. Il reste maintenant à faire ratifier ce vote par le Sénat français. Pauvre France!

Le patriarche des schismatiques grecs vient d'être expulsé de Constantinople par le gouvernement turc. Il s'est réfugié à Salonique. Cet acte est apprécié très défavorablement par la Grèce, dont les principaux hommes politiques ne parlent de rien moins que de laver cette insulte dans le sang. Alors ce serait une nouvelle guerre?...

On annonce que la basilique sera ouverte à la fête de Pâques.

La réception des délégués de la Bonne Entente a eu lieu à Québec et Montréal, jeudi et vendredi derniers. Nous en reparlerons. Pour le moment, signalons que M. Ferguson, le premier ministre d'Ontario, n'a pas fait les déclarations tant attendues : au contraire. Il a même trouvé le tour de s'attirer immédiatement une protestation en règle de l'Association d'éducation franco-ontarienne, touchant les éloges qu'il a osé faire des écoles pédagogiques dites bilingues où le gouvernement ontarien continue sa campagne d'anglicisation et de protestantisation.

L'Université de Montréal vient d'être officiellement reconnue par le Saint-Siège.

M. PAUL POIRIER ADMIS AU BARREAU A EDMONTON

M. Paul Poirier vient d'être nommé au Barreau devant la Cour d'Appel d'Edmonton, Alberta. Il est le premier canadien-français qui y ait été admis, depuis longtemps.

M. Poirier est le fils de M. Paul-Etienne Poirier, autrefois marchand de cette ville et le neveu du R. P. Emile Poirier, des RR. PP. du St-Sacrement.

L'avenir de la société se prépare dans la famille, et souvent l'idée qui doit sauver un peuple n'a de témoin que le cœur de la femme, de chaleur que sa prière, et de rosée que ses pleurs.

Ch. Sainte-Foi.

LE CONGRES DES HOTELIERS

Son utilité

S'il est une question qui doit intéresser les propriétaires d'hôtels de province, c'est bien celle du tourisme. On s'est maintes fois plaint que ce mouvement migratoire que renouvelle chaque retour de la belle saison n'était en somme avantageux que pour les hôtels des grands centres. Rien de plus faux! Ce que veut voir l'étranger qui d'ailleurs nous visite, c'est la province, avec ses us et coutumes, la beauté variée de ses sites et de ses paysages. Au cours de cette randonnée de curiosité, l'hôtelier rural, pour peu qu'il veuille profiter de l'occasion inappréciable qui lui est offerte, bénéficiera aussi largement que son concurrent des cités et des villes du passage du touriste dans la localité.

Les billets pour le concert Francell sont en vente chez S. Belle, marchand de musique. Ils s'élèvent rapidement. On se hâte d'acheter le sien, avant qu'il ne soit trop tard.

dont l'esprit n'a pas su s'élever au-dessus d'une telle mesquinerie de procédés. Ces messieurs cherchent un journal à tout faire. Nous les prions de s'adresser ailleurs qu'au Saint-Laurent.

Le 18 février : concert FRANCCELL

BUREAU A LOUER

Rue de l'Eglise, bloc Belle. S'adresser à S. Belle.

Avant de placer vos commandes d'impressions, demandez nos prix. Imp. du "St-Laurent".

Le 18 février : concert FRANCCELL

Dr J. André Lessard, D. D. S.

— CHIRURGIEN-DENTISTE —

TRAITEMENTS ET EXTRACTIONS PAR LES METHODES LES PLUS NOUVELLES.

— Bureau : —

106 LAFONTAINE - RIVIERE-DU-LOUP Station.

LUNETTES

A VENDRE au magasin

FRENETTE & BEAULIEU

Lunettes de tous genres et de patrons les PLUS NOUVEAUX

Examen de la vue GRATUIT par un MÉDECIN Spécialiste.

Taille et ajustage des VERRES par des experts.

L'ISLE-VERTE

Divers

Le 15 janvier, les enfants du couvent firent une réception à monsieur le curé à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de son ordination sacerdotale. Quelques pièces dramatiques et de chant ont été bien exécutées par les élèves; aussi ils ont reçu des applaudissements bien mérités. Aux vœux et aux bons sentiments présentés par les enfants au jubilaire, celui-ci les remercia, les encouragea à travailler pour être plus tard des hommes d'action et d'utilité pour le pays. La foule se dispersa au chant de l'hymne national "O Canada".

Les 28 et 29 janvier M. le curé et M. le vicaire firent les examens des écoles du Couvent sous la direction des Révérends Soeurs du St-Rosaire. Trois cents élèves les fréquentent. Sept maîtresses institutrices dont cinq religieuses et deux laïques se dévouent dans l'enseignement. Que Dieu les bénisse dans leurs travaux et récompense leurs efforts.

Dimanche nous avons eu la visite de deux Pères Oblats de Mont-Joli : le Père S. Francoeur, prédicateur de retraites et le Père Michaud, directeur des Retraites Fermées.

Le Père Michaud chanta la grand-messe et le Père Francoeur fit le sermon.

M. le curé Beaulieu de Notre-Dame de l'Isle-Verte est nommé curé à St-François-Xavier des Hauteurs.

Nos félicitations. Milles Wilhelmine et Yvonne Gamache de St-Clément sont en promenade chez leur tante madame Jos. McLure.

Les Dames de la Ste-Famille organisent un "Euchre - Quatre-Sept" pour le 19 février. *Jeu d'échecs*

Quelques joueurs d'échecs ont surgis parmi la population de l'Isle-Verte. Déjà, on parle d'une lutte pour le championnat. Un expert est sûr du succès et lance un défi à ses compagnons. La partie sera très intéressante et très chaude.

A vendre à 30% DE REDUCTION

La balance du stock de plomberie de Wilfrid Bérubé: Chauffe-eaux à l'huile; poêles de cuisine, 3 et 4 feux; pompes, tuyaux, etc. S'adresser à J. Cyrille Tétu, 2, coin des rues Lévis et Ibergville.

Ses amis la croyait condamnée

"J'étais profondément épuisé après la grippe, une pneumonie, une pleurésie," écrit Mme. Baxter.

Une grippe tout seule c'est assez mal, mais une grippe avec une pneumonie et une pleurésie c'est presque toujours fatal. Même la grippe après avoir suivi son cours laisse le système dans un état de faiblesse, de dépression, de nervosité et d'épuisement, mais rares sont ceux qui peuvent passer au travers d'une grippe, d'une pneumonie et d'une pleurésie. Rien d'étonnant que Mme. Baxter ait été comptée perdue par les médecins quand elle avait une grippe, une pneumonie et une pleurésie. Rien d'étonnant à ce qu'après ces terribles maladies elle fut profondément épuisée. Le miracle c'est qu'elle put se rétablir. Mais laissons Mme. Baxter raconter elle-même son histoire. "Je veux vous dire ce que le Carnol a fait pour moi et les miens. J'étais très épuisée après une grippe, une pneumonie et une pleurésie. Ma sœur me conseilla de prendre du Carnol. Elle s'en était servi avec plein succès pour elle-même et sa fille. A présent j'ai pris cinq bouteilles de Carnol et je puis dire que je n'ai jamais été mieux de ma vie. Ma fille en prend aussi ce printemps comme tonique. J'ai conseillé à une voisine d'en faire prendre à sa fillette qui souffre de bronchite depuis sa naissance, et elle se guérit. Nous n'avons tous que du bien à dire de votre remède merveilleux, nous ne souhaitons qu'une chose qu'il fasse autant de bien aux autres qu'il en a fait à moi et aux miens. Longue vie à Carnol!"—Mme E. E. Baxter, R.R. No. 2, Comté de St. Jean, N.B.

Le Carnol est un superbe tonique et produit des résultats merveilleux dans tous les états de faiblesse et d'épuisement, parce que les ingrédients sont les meilleurs reconstituants des tissus, des nerfs et du sang. Il est connu de tous les médecins. Vous en trouverez tous les détails dans la circulaire accompagnant chaque bouteille de Carnol. 6-24

L'Arome

Du THÉ "SALADA"

est une preuve de son mélange parfait. D'une saveur délicieuse. Essayez-le dès aujourd'hui.

LES AMIS

Les amis qui se rejoignent du bonheur que vous éprouvez et des succès que vous remportez, qui sympathisent dans vos douleurs, vos infortunes et les épreuves que vous assaillent sur le chemin de la vie, sont rares, très rares et on les désigne sous le nom de véritables et sincères.

Cet ami qui partage vos joies, qui s'associe à votre bonheur, se sent heureux de vous savoir heureux. Il éprouve la même joie que vous ressentez si votre santé est florissante, si votre industrie fonctionne à merveille et rapporte des revenus suffisants pour le pain quotidien nécessaire à la subsistance de votre famille, si vos enfants sont la joie de votre foyer. Tout, chez lui, est animé de tendres sentiments à votre égard, son cœur bat à l'unisson du vôtre. Vous pouvez lui dévoiler le plus intime de votre être, vous pouvez lui faire part de vos plus grands secrets, vous êtes sûr de trouver en lui l'ami par excellence qui vous donnera de sages et salutaires conseils pour l'orientation de vos projets d'avenir. Il sera pour vous un auxiliaire charitable ne craignant pas de vous secourir par sa charité ardente contre les attaques qui pourraient s'élever contre vous. Il sera un intrépide défenseur de votre réputation lorsque quelqu'un osera la ternir et la souiller.

Heureux celui qui possède cet ami sincère et qui se l'attache à jamais!

Si vous êtes dans l'adversité, le trouble, la peine et la douleur, il sera votre soutien pour vous reconforter, stimuler votre courage abattu et vous faire entrevoir, au milieu de ces vicissitudes, une lueur d'espoir qui vous ranimera et vous donnera la force de poursuivre votre route sur le chemin de la vie, en suivant le bon sentier.

C'est surtout lorsque l'homme est plongé dans une douleur amère et cuisante que la présence d'un ami sincère fait du bien au cœur opprimé. Tel le soleil qui réchauffe la plante de ses doux rayons et la fait croître, ses larmes se tarissent, sa poitrine devient moins haletante et le calme renaît plus serein. A côté de l'ami sincère, il y a aussi les amis de surface. Ceux-ci vous suivent partout et à tout moment, semblent vous cajoler de compliments et de louanges, et qui, se retirant de votre compagnie, se prêtent volontiers au jeu infâme de noircir votre caractère et souiller votre réputation dans le but de se rendre populaires parmi leurs concitoyens. On dirait à les voir et à les entendre, qu'ils vous estiment du plus profond de leurs cœurs, qu'ils partagent vos joies et s'attristent de vos misères. Tel on aperçoit dans la forêt des arbres dont l'écorce est belle et dont le cœur est pourri. Ces faux amis ont toujours sur leurs lèvres un sourire gracieux et de leurs bouches ne sortent que des paroles mielleuses. *Hyprocrisie raffinée!*

Entre ces deux classes d'amis, il y a place pour l'indifférent. Que vous soyez heureux, que tout vous sourit sur votre chemin, que vous soyez tristes, abattus, dans la misère et les tribulations, rien ne l'émue, il n'en perçoit aucune joie aucune peine. Son cœur est de bronze et son visage d'airain. La sensibilité est éteinte et aucune fibre de son être n'est aiguillonnée par de nobles sentiments. Il voit tous les jours le lever et le coucher du soleil et c'est tout.

Léon Côté, M. D. L. St-Mathias de Cabano.

MARIAGE

Le 27 janvier a été béni le mariage de Mlle Marie Blanche Boucher, de cette ville, avec M. Herménégilde Lavoie, de Rivière-Ouelle.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE KAMOURASKA, No 9611 *Cour Supérieure.*

Le trois février mil neuf cent vingt-cinq, André Albert Sirois, commerçant, de la paroisse de Caouana, demandeur; vs W. Gunn Co., corps politique non enregistré dans le district de Kamouraska, et avant son siège d'affaires à Toronto, dans la province d'Ontario, défendeur.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois

J.-G. Pelletier, P. C. S.

À ST-PATRICE

Baptêmes

Le 2 janvier, Elzéar Alfred, fils de M. et Mme Pierre Ouellette. Parrain et marraine M. et Mme Elzéar Marquis.

Le 4, Hervé Jean François, fils de M. et Mme Charles-Eugène Michaud. Parrain et marraine M. et Mme Johnny Wilson.

Le 7, Marie Paule Gabrielle, fille de M. et Mme Oscar Viel. Parrain M. Lauréat Viel, frère de l'enfant; marraine Mlle Marie-Louise Ouellette.

Le 8, Guy Jacques, fils de M. et Mme Léa Bérubé, avocat. Parrain et marraine M. et Mme Félix Bérubé, oncle et tante de l'enfant.

Le 14, Marie Anne Lucille, fille de M. et Mme Arsène Pelletier. Parrain et marraine M. et Mme Thomas Morin, oncle et tante de l'enfant.

Le 23, Eugène Roger, fils de M. et Mme Wellie Plourde. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Plourde, oncle et tante de l'enfant.

Le 25, William Alfred, fils de M. et Mme William Grant. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Desjardins.

Le même jour, Jean Yves Robert, fils de M. et Mme Robert Tétu. Parrain et marraine M. et Mme Cyrille Tétu, grands-parents de l'enfant.

Le 26, Marie Anne Françoise, fille de M. et Mme Sylvio Laplante. Parrain et marraine M. et Mme F. X. Rousseau, oncle et tante de l'enfant.

Le 27, Georges Aimé, fils de M. et Mme Joseph Lepage. Parrain et marraine M. et Mme Georges Caron.

Le 29, Antoinette Audette, fille de M. et Mme Jean Baptiste Lévesque. Parrain et marraine M. et Mme Louis Laplante.

Le 31, Lucette Marcelle, fille de M. et Mme Octave Lapointe. Parrain et marraine M. et Mme Théodore D'Amours, oncle et tante de l'enfant.

Mariage

Le 5 janvier, Mlle Albertine Tremblay, fille de M. Joseph Tremblay, avec M. Pierre Boucher, fils de Mme Vve Alfred Boucher, de cette paroisse.

Sépultures

Le 14 janvier, a été inhumée Dame Apolline Courberon, veuve de Pierre Aubé, décédée à l'hôpital de cette ville le 11 du même mois, à l'âge de 75 ans et 10 mois.

Le 22, Jacques Albert Lavoie, fils de Ludger Lavoie, décédé le 21, à l'âge de 2 ans.

Ste-Rose du Dégelé

M. l'abbé L. Desbiens, notre vicaire, fait actuellement la visite annuelle des camps.

Nos félicitations à M. J.-W. Morel, nouveau vicaire de notre paroisse.

MM. Jos. Tremblay et J.-P. Beaulieu se sont absentés la semaine dernière pour un voyage à Matapédia et Amqui.

Mlle Emma Sévigny de Notre-Dame du Lac était en visite dimanche dernier chez des parents.

M. C.-E. Morel est de retour de l'hôpital de Rivière du Loup où il a subi une grave opération. M. Morel est en bonne voie de guérison.

Le 19 courant, était béni en notre église le mariage de Mlle Marie Dénérisse Picard avec M. Laurent Picard.

Décès

Le 26 de ce mois a eu lieu le service de Philomène Lavoie épouse de Moïse Morin, elle était âgée de 84 ans.

Le 27 courant fut chanté le service de Céleste Moreau épouse de Baptiste Pelletier, décédée à l'âge de 94 ans et 7 mois.

Baptêmes

Le 16 janvier M. et Mme Félix Rioux, un fils baptisé sous les noms de Joseph Georges Robert. Parrain et marraine M. et Mme Aurèle Dupont.

Le 26 janvier M. et Mme Cléophas Morin, une fille baptisée sous les noms de Marie Rore. Parrain et marraine M. et Mme Moïse Morin.

Le même jour M. et Mme Alfred LeBel une fille baptisée sous les noms de Marie-Anne Bibiane. Parrain et marraine M. et Mme Majorique Soucy, fils.

CONCERT FRANGELL LE 18 FEVRIER

Billets en vente chez S. BELLE: \$1.00, 75 et 50 sous.

E. A. DOUCET

AGENT D'ASSURANCE

Incendie -- Garantie - Vie -- Accidents ET MARCHAND DE CHARBON

Rue de l'Eglise, Rivière-du-Loup. Phon Kamouraska.

LA BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

SIÈGE CENTRAL, 7 et 9, Place d'Armes, Montréal Que. Can CAPITAL AUTORISÉ \$5,000,000.00 CAPITAL PAYÉ et RÉSERVE \$4,500,000.00

Conseil d'Administration

Président: L'Honorable Sir Hormidas LAPOINTE, C. P., de la Maison Laporte, Martin Lée, Président; "Société d'Administration Générale"; Vice-président du Crédit Foncier Franco-Canadien. Vice-Président: M. W. F. CARSLY, Adm. local "Guardian Assurance Co. Ltd. M. G. M. BOSWORTH, Président "Canadian Pacific Steamships Limited." Honorable NEMESE GARNEAU, C. L. Québec, président "Les Prévoyants du Canada." M. EMILIE DAoust, Président de la Librairie Beauchemin, Limitée, Commissaire du Port de Montréal. M. S. J. E. ROLLAND, Président de Cie de Paquet Rolland, Limitée.

Bureau des Commissaires Français pour le certifié des dépôts d'épargne

Président, L'Honorable N. FROST DEAU, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec. Vice-Président: M. J. AUGUSTE RICHARD, Administrateur de l'Université de Montréal.

Département d'Épargne

Pour la commodité des travailleurs, etc. les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus seront acceptés au Département d'Épargne.

350 Succursales et Sous-Agence dans les provinces de QUEBEC, D'ONTARIO et NOUVEAU BRUNSWICK, et de L'ILE DU PRINCE EDOUARD

Succursale, Rivière-du-Loup, (en bas) G. R. PIUSSE, Gérant Succursale, Rivière-du-Loup, Station

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

POUR TOUTS VOS VOYAGES

Au CANADA - Aux ETATS-UNIS - En EUROPE

Consultez l'Agent du Pacifique Can.

Renseignements fournis gratuitement — Itinéraires préparés avec soins par des spécialistes d'expérience — Service incomparable — Satisfaction absolue.

A l'occasion de la célébration de l'Année Sainte à Rome en 1925, demandez le programme-itinéraire des Voyages Home Inc., organisateurs officiels du 22ème Pèlerinage National Canadien pour Rome, Lourdes et autres villes de France et d'Italie. Départ de Québec le 5 mai, 1925, par le paquebot "Minnedosa" du Pacifique Canadien. Retour facultatif. Prix réduits comportant tous les frais de séjour.

S'adresser à C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs, représentant toutes les lignes de navigation océanique — Gare du Palais — Québec.

ou à R.-G. AMYOT, Agent général des passagers, Montréal.

DOCTEUR Z. VEZINA DES HOPITAUX DE PARIS

Yeux, - Nez, - Gorge, Oreilles

165 Rue Lafontaine, RIVIERE-DU-LOUP

\$15,000 en prix

1er prix: L'auto d'un millionnaire, \$11,500.00.

2me prix: \$2,000.00 en argent.

3me prix: \$1,000.00 en argent.

4me prix: \$500.00 en argent.

5me prix: \$100.00 en argent.

Achetez des billets! Courez votre chance tout en faisant l'aumône au Refuge Dom-Bosco.

Prix des billets: 1 pour \$0.25, 10 pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 600 pour \$25.00; 3000 pour \$100.00; 25,000 pour \$500.00.

Ecrivez à l'abbé Philippon, ptre directeur ou téléphonez 6821. Refuge Dom-Bosco, Québec.

Vous recevrez vos billets par le retour de la malle.

IMPRIMERIE du "ST-LAURENT"

236, RUE LAFONTAINE - RIVIERE-DU-LOUP.

mpression de c'tres, factures, Souvenirs mortuaires, etc., etc.

Le meilleur endroit pour acheter des enveloppes

à Bon Marché.

Le Saint-Laurent

TRIBUNE LIBRE

AUTOUR D'UNE ETUDE SAVANTE

Nous avons suivi depuis la dernière élection dans le comté, la discussion engagée entre "Vimy" d'une part, (Nérée qui a un joli flair, l'appelle Léo Bérubé) et Monsieur Jean-François Pouliot, de l'autre, discussion qu'on nous a fait la faveur de publier dans le "Le Saint-Laurent".

Nous permettrai-on d'exprimer l'opinion, que ce grand coup, préparé avec tant de stratégie, cette grande offensive diplomatique de Vimy, ayant pour objet la tête de Jean-François Pouliot et cela à brève échéance, a été manqué. Et voilà probablement, pourquoi, ce même Vimy, pris d'une grande colère, veut se rattraper, en faisant des victimes. Il se paie donc, taute d'une tête, la tête de tous les lecteurs du journal. Aussi, pouvons nous chaque semaine voir revenir devant nous, une de ces éclosions plutôt mal conçue, d'un mauvais goût et présentée d'une façon assez inopportune.

En dépit de tout ceci, nous ne voudrions pas faire injure à Vimy; nous ne lui donnerons pas même le conseil de nous faire grâce de ses écrits, mais qu'il nous soit permis de lui dire que ça n'est pas précisément de ce bois que les électeurs de Témiscouata se chauffent et que ça n'est certes pas de cette façon qu'ils aiment à nourrir leur intelligence.

Vimy, voulant dès le début, prendre sur son adversaire une position avantageuse, en se plaçant au haut du pavé, a usé d'un petit truc qui ne nous a pas échappé. Il existe de ces esprits qui, de crainte d'être trop vite à bout d'arguments, emploient contre leurs adversaires, précisément ceux que l'on pourrait diriger contre eux-mêmes. C'est la loi du premier occupant, appliquée au domaine de l'esprit: "CELUI-LA EST LE MAITRE DE LA CHOSE, QUI S'EN EST EMPARE LE PREMIER". Alors, il la fait profiter pour lui. Et Vimy, qui paraît très habile dans l'assimilation de ce mode de procéder, a énergiquement accusé J.-François Pouliot, d'avoir lancé contre lui-même des sentences fulminantes; d'avoir voulu l'intimider; d'avoir cherché à le traiter cavalièrement, ou d'autres choses à peu près semblables. Vouant donc, régler définitivement la base de la discussion, il a dit à M. Pouliot: "JE VOUS CONNAIS. JE N'AI PAS PEUR DE VOUS."

Comme tout le monde peut le comprendre, ce n'était pas J.-Fr. Pouliot qui fulminait et qui avait recours à l'intimidation, (intimidation tout à fait légale d'ailleurs), mais bien le "preux" Vimy. Cela ne l'empêchait pas, cependant, d'accuser M. Pouliot du crime odieux de fulmination et de le sommer de renoncer à ce procédé.

En tous cas, désormais établi au-dessus de son adversaire, dans une position qu'il avait obtenue par ce moyen et qui le laissait bien en évidence aux yeux de toute la population du comté, il a commencé une charge foudroyante (il foudroyait, pendant que Pouliot fulminait) contre le nouveau député. Il s'agissait de déchirer, voir même d'anéantir, ce BULL-DOG de Jean-François Pouliot, déjà terrassé par cette terrible parole. "JE VOUS CONNAIS. JE N'AI PAS PEUR DE VOUS."

Ah!... noble et fier rejeton des dieux, pouvais-tu imaginer quelque chose de plus cruel, contre ce terrible adversaire?... lui qui aime les honneurs, lui qui cherche la popularité, lui qui veut toujours le combat et qui court si souvent à la victoire... Non!... non!... certes, tu ne le pouvais pas. Et lui, qui pouvait-il seul contre toi?... Et, tu en as profité, Vimy, pour accabler cet adversaire que tu tenais par une demi-victoire, de mille questions, en lui imposant un interrogatoire, si savamment préparé, qu'il lui fut impossible de ne pas dire à chacune d'elles, un non, ou un oui. Mais, hélas! tu n'avais pas compté que le refus de

répondre ne constituerait pas, dans l'occurrence, un mépris de cour. S'encore, à ce moment suprême, tu avais pu mettre à contribution cette suulime sanction!!!... Mais, qu'est-il arrivé?

Monsieur Pouliot, de sa position inférieure, s'est mis à regarder en haut, et apercevant Vimy, le preux si bien perché, a ri et il rit encore. C'est bien tout ce qu'il pouvait faire dans les circonstances, rire... Et, qu'a fait Vimy lui-même?... Il a attendu une réponse à ses questions... Et... il... en... attend encore une. Inutile pour lui de se fâcher de nouveau, puisqu'il n'en peut faire peur au Bull-dog, qu'il avait cru vaincu dès le début du combat, par ce trait: "JE VOUS CONNAIS. JE N'AI PAS PEUR DE VOUS," qu'il lui avait lancé à l'encolure. Mais, ce qui est le plus choquant, c'est que Pouliot n'a pas même eu peur des conclusions philosophiques, tirées par Vimy, sur l'élection du premier décembre 1924, ni de ses prédictions dans l'avenir, sur les chances qu'il a d'être réélu. Il faut bien avouer que M. Pouliot est passablement impertinent.

Le ridicule tue. Voilà pourquoi nous disions au début, que le cou organisé pour avoir la tête de J.-François Pouliot a été manqué. Vimy de recommencer, maintenant, nous pouvons lui assurer que M. Pouliot finira par répondre, si toutefois, lui Vimy, veut bien descendre de quelques degrés, afin de se mettre au niveau de son adversaire. Une campagne électorale, par exemple, nous paraîtrait un excellent terrain.

D'ici là, nous demandions aux yeux de Vimy de nous faire grâce de ses nouvelles éclosions qu'il prépare probablement pour la semaine prochaine et pour les numéros subséquents du Saint-Laurent. S'il veut se payer notre tête, qu'il se prenne d'une autre façon. Et, cela serait trop long, Vimy le comprend, s'il fallait que ça dure jusqu'à la prochaine élection... En a-t-il de l'esprit ce gaillard!

A coup sûr, ceux qui vont être à la peine de lire ces quelques remarques que nous sommes obligés de faire au bouillant Vimy, vont penser que leur auteur, est, et a été, à la dernière élection, un des chauds partisans de M. Pouliot. Certes, j'ai été partisan de quelqu'un. Et, je me suis toujours demandé, comment on peut être pour aucun candidat dans une élection. Il est vrai que lorsque nous ne sommes pas en cause directement, (surtout si nous aimons bien les honneurs) notre enthousiasme s'en sentira peut-être pour plusieurs de nous. Mais, il faut bien penser aux autres un peu d'une autre part. Il faut n'être pas tellement égoïste, que l'on néglige tout ce qui n'est pas sien, soi, ou de soi. En tout cas, moi, pour être franc, je dois dire que j'ai enregistré mon vote pour le docteur Parrot... Que Vimy me dise donc, s'il j'ai eu tort ou raison.

Mais, que j'aie donné mon vote et faveur de l'un ou de l'autre des candidats, je veux ici, dire, que j'ai été et que je suis encore (M. Pouliot ne pense pas comme moi, là-dessus) un de ceux que l'on peut appeler les *francs libéraux* dont vous riez dans vos écrits. Monsieur Vimy. C'est comme s'il n'en existait pas de francs libéraux dans Témiscouata... Rappelez-vous donc, qu'il s'en est trouvé assez pour vous refuser la continuation de votre mandat de député de Témiscouata, peu de temps après que, probablement par erreur, on vous l'eût confié. Et sachez, Monsieur que vous faites injure à la grande majorité des électeurs de ce comté, en voulant nier un sens à ce vocable. Et puis, je crois bien que ce sont des gaffes comme celles-là qui méritent à un homme le reproche d'avoir mis les pieds dans les plats. Vous ne devriez pas faire de reproches aux autres, à ce sujet, car vous n'êtes pas plus excusable que tout le monde même si vous avez mis les pieds dans les plats pour mieux vous servir!... Ventre affamé...

Une gaffe monumentale que vous avez faite, lorsque vous vous êtes occupé de politique, ça été de ne pas visiter vos électeurs assez, pour qu'ils vous reconnaissent, alors que vous êtes revenu devant eux demander le renouvellement de votre mandat. Le résultat, c'est que vous avez privé le comté de vos bons et notaires services... Est-ce vrai?

Pour vous, je comprends qu'il est beaucoup plus facile de voir une paille dans l'oeil de votre adversaire, que de voir une poutre dans le vôtre. Mais, nous, nous sommes bien placés pour juger et nous jugeons.

Mais, avec tout cet esprit d'observation, de synthèse et de déduction qui vous caractérise, si l'on en juge par vos études sur la dernière élection, ne pourriez-vous pas nous dire pourquoi, vous n'avez pas prévu votre défaite en 19... (quelque chose). Et, en mettant dehors un peu d'esprit pratique et con-

cluant à la façon du vôtre, vous pourriez peut-être, aussi, nous dire pourquoi vous n'avez pas pris les moyens de remédier à ce désastre qui a été le triste lot de tout un comté.

En terminant, Vimy, je vous demande humblement (j'ai du respect pour les grands hommes) de prendre en bonne part ces quelques remarques. Tâchez de ne pas vous emporter et surtout de ne pas me traiter aussi sévèrement que vous avez traité M. Pouliot. J'aimerais mieux vous voir prendre ces mises-en-point, en philosophe, en commentant, plutôt sur un ton gai et badin, si toutefois vous daigniez les commenter. Il vous sera permis de faire de l'esprit dans votre réponse.

Nous pourrions même ne pas en faire, d'esprit. Et, il va s'en dire, vous avez le droit de ne pas répondre tout, ce qui vous empêchera de tomber dans un petit piège que je vous tends et que je vous signale même. C'est que, en ne répondant pas, il vous restera assez de temps pour poser de nouvelles questions à M. Pouliot. Vous ne pourriez peut-être pas le faire, si vous vous occupez trop de moi, attendu que vous ne semblez pas posséder la faculté d'acquiescence. En d'autres termes, nous laissons pas détourner de la question principale, par celle-ci. Et continuez votre monologue contre le député du comté... Et dire que j'ai commencé par un dialogue, cette fois là!... Et dire que le beau Pouliot rit encore et qu'il obstine à ne pas répondre.

Mais, ne croyez-vous pas, Vimy, l'en forçant un peu l'esprit de lui (il y en a tant d'esprits qui seurent), vous pourriez considérer à rire comme une attaque personnelle, une espèce d'assaut et appliquer le principe du *self defence* contre ce Bull-dog? Poncez dessus; est le moyen d'en finir, et nous pourrions, nous, assister à un autre duel de l'esprit, en lisant le journal; cela sera notre dessert.

En terminant, pour la deuxième fois, s'il vous plaît... Je me permettrais de poser à Vimy, trois questions: Advenant le cas d'une élection (ça peut arriver bientôt), où l'un y aurait que deux candidats sur les rangs (ça arrive) et que aucun des deux eût le don de me plaire (est-ce que ça peut arriver?) dois-je m'abstenir de voter (il y en a qui ne votent pas), surtout si des amis sur qui je puis compter en politique ou autrement (il en existe des amis comme ceux-là) me demandent de voter *for their own sake*?... Dois-je m'abstenir de voter (il y en a qui le font) au risque de perdre du terrain chez ces amis?... Au cas où Vimy viendrait à la conclusion qu'il doit répondre affirmativement à ces questions, voudrait-il me dire, si, dans les circonstances qu'elles relatent, je m'abstenais de voter, je ferais une gaffe, ou mettrais les pieds dans les plats.

Enfin... je termine certain... un dernier mot, pour faire remarquer à Vimy que, j'ai suivi la campagne électorale Parrot-Pouliot et que comme lui, j'ai entendu souvent M. Pouliot, répéter cette parole: *Confitures aux fraises, qu'il n'y a pas de fraises dedans*. Cependant, il ne m'est jamais venu à l'idée d'en attribuer la paternité au député de Témiscouata, comme Vimy, le preux, semble vouloir le faire... Allons donc Vimy, qu'avez-vous fait de votre esprit de déduction? Il me semble que vous auriez, au moins, pu vous douter que c'était là une citation de P'tit Louis et que M. Pouliot ne se permettrait jamais de maltraiter ainsi la langue de ses Pères... Et vous savez, les citations... comme il faut les dire textuellement... Pensez-y un peu, Vimy.

Ah! avant de vous quitter, Vimy, permettez-moi encore une question... Comment avez-vous interprété l'élection par acclamation de M. Charles-Eugène Dubé? Je parie que vous vous mordez les pouces de n'avoir pas entré dans le concert de fluttes que donnent généralement ceux qui cherchent les honneurs. Vous aviez à peine eu le temps de laisser entendre un son, sur votre instrument, le 24 décembre, que... crac, ça y était.

Morin.
P. S.— Notre absence de Rivière du-Loup, durant quelques jours nous a empêché de voir le dernier numéro du "Saint-Laurent", numéro du 28 ou 29 janvier. Au cas où Vimy ne l'aurait pas fait dans cette dernière édition, nous lui demandons de bien vouloir nous expliquer la farce qu'il a cherché faire dans le numéro précédent, soit celui du 22 courant, lorsqu'il a déclaré qu'il posait à M. Pouliot trois nouvelles questions, tout en lui posant les mêmes pour la quatrième fois ou cinquième fois. Nous confessons publiquement que nous n'y avons rien saisi... Décidément, Vimy a raison d'être pris de désespoir, du fait qu'il n'est pas mieux compris... Good bye, Vimy!

Morin.
BOIS A VENDRE
Ai en main 200 cordes de bois assorti. S'adresser, par téléphone ou à domicile à Albert Nadeau, marchand, Côte du Nord-Est.

TRIBUNE LIBRE

TIC - TAC

M. Pouliot nous annonce dans "Le Saint-Laurent" de la semaine dernière que, rendu à Ottawa, il va prendre connaissance de sa volumineuse correspondance et répondre à TOUS.

Parions qu'il aura une réponse pour nos trois questions au sujet du gouvernement Taschereau? Eh! sans doute, puisque toutes les parties sont comprises dans le tout.

L'espoir de cette réponse nous rend comme le *loup* du bonhomme La Fontaine: Déjà, nous nous forgeons une félicité qui nous fait pleurer de tendresse!!!

Mais si M. Pouliot allait encore nous répondre par une *faible*, quel désappointement ce nous serait!!!

Si du moins, vers la saison de Pâques, il avait l'amabilité de nous adresser: "La Poule aux oeufs d'or".

M. Pouliot est parti pour Ottawa avec son *programme*.
Il en revendra avec son *chemin de fer* traversant les paroisses de St-Modeste, St-Ephiphane, St-Paul de la Croix, St-Jean de Dieu, et de là, se prolongeant jusqu'à son terminus... dans l'imagination du cerveau qui l'a conçu...?

M. Pouliot, dans un entrefilet intitulé *La prochaine session* trouve moyen de nous dire que la dette de guerre est lourde...
Non, mais est-il renseigné un peu, ce garçon-là!!!

Et c'est parce que la dette de guerre est lourde que M. Pouliot demande aux contribuables de Rivière du Loup d'être des conseillers à sa dévotion...
Evidemment, nous ne connaissons pas ce que c'est que la *haute politique*. Heureusement que les citoyens de Rivière du Loup, eux, l'ont compris!

Enfin, nous allons voir diminuer notre dette de guerre...!!!
Tout de même, qu'en pensent les électeurs et candidats à l'échevinat qui ont voté pour M. Pouliot et contre qui il a travaillé pendant la dernière lutte municipale??

Qu'ils se consolent: c'est déjà trop d'honneur que d'être écrasé sous la botte d'un grand homme!!!
Les temps sont durs nous apprend M. Pouliot... Ce serait donc le temps d'envoyer une autre délegation à Québec pour décrocher... enfin les cinq mille piastres (\$5,000.00) demandées le 18 janvier 1923...!!

M. Pouliot est toujours muet comme une carpe sur cette question de CINQ MILLE PIASTRES. Quel dommage! Un garçon qu'on a connu si loquace et si beau causeur!!!
Mais nous en reparlerons quand même. Notre vigilance et notre ténacité ne se laisseront pas *chloroformer* par le silence voulu de M. Pouliot.

Si nous avions le style alerte et la verve de M. Pouliot, nous lui dirions:
Frère Jacques, dormez-vous?
De grâce, réveillez-vous!!!
VIMY.

3 à 2
A la patinoire Courcellette, la semaine dernière, le Courcellette a défait par 3 à 2 le Victoria. Lebel et Vézina ont compté pour le Courcellette et Ouellet pour le Victoria.

Les bonnes mouches de moutarde à l'ancienne façon
Ce qu'il y a de mieux contre rhumes et douleurs

Cette même moutarde sèche que vous employez pour votre cuisine est aussi la meilleure à mettre dans les mouches de moutarde et les bains à la moutarde destinés à chasser maux et douleurs, rhumes opiniâtres, bronchite et rhumatismes.
Aujourd'hui comme au temps de nos grands-mères, la vertu des mouches de moutarde faites à la maison et des bains à la moutarde est reconnue et appréciée dans la plupart des foyers.
L'on a mis sur le marché, en ces dernières années, divers onguents contenant de l'huile de moutarde; mais la véritable moutarde sèche demeure encore le remède favori.
La formule usuelle pour la composition de mouches de moutarde à la maison est une part de moutarde sèche pour trois parts de farine. En la délayant dans de l'eau froide, on en fait une pâte que l'on place dans un linge chaud et que l'on applique sur la gorge, la poitrine, l'estomac ou toute autre partie malade. Pour le bain chaud, on mêle quatre cuillerées à table de moutarde sèche avec de l'eau froide et l'on dissout cette pâte dans le bain chaud.

Tuberculose

Le gouvernement fait appel à tous. Aux hommes, femmes et enfants de la province.

Je me fais un devoir d'attirer l'attention des lecteurs du "Saint-Laurent" sur une annonce du gouvernement de la province, à propos de la tuberculose.

On le sait, le gouvernement de la province, comprenant l'importance du nombre de vies humaines décimées par les deux fléaux de la tuberculose et de la mortalité infantile, a versé \$500,000, piastres pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile. Dans les grands centres de la province, on a ouvert des dispensaires et des centres de consultations pour nourrissons. Notre ville possède ce dispensaire et cette consultation.

Mais il ne faut pas croire que la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile dépende exclusivement des pouvoirs publics. L'appel fait par le gouvernement vient le rappeler à tous: "Il faut que cette lutte devienne maintenant la lutte de chaque citoyen."

De toute nécessité, personne ne doit se désintéresser de cette lutte. L'intérêt d'un chacun est en jeu, parce que chacun de nous est exposé au péril. Le microbe est partout; et là où est le microbe, là est la maladie. La tuberculose guette chaque individu. Tous nous devons donc connaître les moyens d'éviter ce fléau, les moyens de l'enrayer. Nous devons savoir qu'aider notre voisin à se protéger, c'est nous protéger nous-mêmes.

Il faut aussi protéger le tuberculeux, l'éduquer, le mettre en condition de se guérir. C'est la lutte organisée contre le microbe, contre la maladie, "ce n'est pas une lutte contre le tuberculeux".

Il est temps que cette lutte contre la tuberculose devienne le fait de chaque citoyen. Qu'on ne dise pas: je suis bien; ma famille est bien. Vous êtes intéressés malgré vous, parce que le mal vous guette, le microbe guette vos enfants, votre famille.

Il est donc de l'intérêt de chaque citoyen de s'intéresser à la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile. Qu'on le comprenne bien, et les efforts publics unis aux efforts privés feront de cette lutte, une arme efficace pour empêcher ces deux fléaux de prendre à la race des milliers de membres par année.
Dr Chs-Henri Dumais.

TRIBUNE LIBRE

ENFIN.....M. POULIOT REPOND !!!

Nous sommes heureux de pouvoir enfin offrir à nos lecteurs la réponse de M. Pouliot à nos trois questions au sujet du gouvernement Taschereau.

Nous donnons ci-dessous les questions avec les réponses:
1ère Question: Etes-vous pour ou contre le Gouvernement Taschereau?

Réponse: Aie! Aie! Aie! Chi lo sa!

2ème Question: Etes-vous pour ou contre le Gouvernement Taschereau?

Réponse: Slang yem Sun Ananké Hong Kong.

3ème Question: ETES-VOUS POUR OU CONTRE LE GOUVERNEMENT TASCHEREAU??

Réponse: Wa! Wa! Wa! Wa! Wa! Wa!

Nous aurions préféré qu'elles fussent données en français, mais les lecteurs du "Saint-Laurent" connaissant tous plusieurs langues, nous sommes sûrs qu'ils seront satisfaits.
D'ailleurs, ceux qui désireront en avoir la traduction verront leurs désirs comblés en s'adressant à VIMY.

PROCHAIN MARIAGE

On nous annonce pour le 17 février le mariage de M. Jules Eugène Deschênes, de Dunrea, Manitoba, fils de M. Alfred Deschênes, de cette ville, avec Mlle Blanche Breton, de Montmartre, Sask., autrefois de St-Valier, Qué.

Après le mariage, qui sera célébré à Montmartre, les nouveaux époux se dirigeront vers l'Est pour rendre visite à leurs parents et amis.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 23 février le mariage de Mlle Marie Laure Beaulieu, de Lévis, fille de M. Auguste Beaulieu, de Rivière du Loup, avec M. Oscar Thivierge, de Lévis, fils de feu Napoléon Thivierge.
Pas de cartes.

LA PREPARATION BUCKLEY POUR LA BRONCHITE
CONTRA TOUX, RHUMES, BRONCHITE.
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS
40 75 C

TUBERCULOSE



"ARRÊTER LA TUBERCULOSE—SOIT—

LE

GOVERNEMENT fait appel à tous

AU COURS des dix dernières années, plus de 160.000 vies ont été fauchées par la tuberculose et la mortalité infantile—dans cette province. En 1923, les pertes causées par ces deux fléaux se sont élevées à plus de 14.000—dans CETTE province.

Dans la lutte contre ces fléaux, l'effort organisé (public et privé) a déjà produit des résultats encourageants. L'appui du clergé a été puissant. A la profession médicale, aux hôpitaux, aux institutions, et à toutes les associations désintéressées, organisées dans l'intention de combattre ces maux chez nous, nous offrons les remerciements d'une province reconnaissante.

Mais il faut que cette lutte devienne maintenant la lutte de *chaque citoyen*. Aucun d'eux conscient de son devoir et préoccupé de l'avenir ne peut envisager sans frémir ce sacrifice effrayant de vies humaines.



VOTRE Gouvernement fait appel à chaque individu pour obtenir sa coopération intelligente et active. Le moment est venu où, pour le bien-être de tous, chacun doit faire sa part.

Dans tout le Canada, sauf une seule exception, notre province de Québec est celle qui perd le plus de vies par la tuberculose proportionnellement au chiffre de sa population. Dans tout le Canada, la province de Québec est celle qui subit la plus forte mortalité infantile. Cette tare doit disparaître! Elle disparaîtra.

MAIS LA PRÉVENIR EST MIEUX ENCORE"

Aux hommes, femmes et enfants

de la province

POUR combattre ces maladies décapitantes, votre Gouvernement a promis son concours au Service provincial d'Hygiène et lui a donné instruction d'engager plus forte encore sa campagne contre la tuberculose et la mortalité infantile.

Bien que la tuberculose soit contagieuse, elle n'est pas héréditaire. Elle peut être prévenue. L'expérience mondiale a forgé contre elle deux armes efficaces: *une propagande intensive par l'éducation et l'établissement de dispensaires*,—connaître l'ennemi, c'est déjà le combattre.

Déjà 56 centres d'assainissement ou dispensaires pour la tuberculose et la mortalité infantile ont été établis à des points stratégiques de la province. Notre programme comporte l'établissement d'un grand nombre d'autres.

Ils sont à votre service—utilisez-les, soutenez-les, encouragez-les.



C'EST VOTRE lutte. Mais cette lutte ardente contre la Tuberculose n'est pas une lutte contre le *tuberculeux*. A lui toute l'aide et tout l'encouragement possible.

Et bientôt les résultats bienfaisants se feront ressentir dans vos familles, chez vos parents, vos voisins, vos amis, vos clients, vos employés.

Le Gouvernement fera tout en son pouvoir pour vous éclairer sur la situation menaçante. Dans des avis officiels, il vous dira comment dépister la tuberculose et supprimer les causes de la mortalité infantile. Il vous renseignera, sur ce qu'il faut faire, pour vaincre dans cette grande lutte qui intéresse l'avenir de notre province.

Attains

Secrétaire de la Province.



Service Provincial d'Hygiène
Autorisé par le Secrétaire de la Province, Québec

TRIBUNE LIBRE

Les contribuables de la ville de Trois-Pistoles qui ont assisté à la séance du conseil de ville hier au soir ont pu juger jusqu'à quel point plusieurs de nos échevins étaient sincères quand, il y a un an à peine, ils se proclamaient du programme de la réforme, pour capter les votes des contribuables aux élections municipales de 1924. Le maire actuel se faisait l'interprète et paraissant le chef des candidats réformistes promit alors aux électeurs de travailler de toutes ses forces et son influence et celle de ses amis pour le progrès et l'avancement de la ville dans l'intérêt des contribuables et avec la plus stricte économie et sans ESPRIT DE PARTI.

Cet éminent chef des réformistes nous prodigua les plus belles promesses; IL se déclara ouvertement contre tous les procès et il y a à peine un mois il déclara en réponse à une question que lui posa un ancien échevin à une assemblée du conseil, qu'il était contre un procès avec la Banque Nationale.

Il nous promit aussi que dans toutes les questions SÉRIEUSES il consulterait la majorité et qu'il s'y conformerait.

Il nous promit que nous aurions un Bureau de Poste bâti par le gouvernement fédéral pendant l'été 1924.

Que nous aurions un système contre les incendies sans qu'il nous en coûte un sou, le gouvernement provincial devant fournir tout l'argent nécessaire.

Que nous aurions du gouvernement provincial un octroi GENE-REUX pour la confection de notre rue principale.

Que les contribuables ne payeraient pas plus de un pour cent de cotisations par année pour l'administration des affaires de la ville. Que, enfin, les échevins dirigeant les affaires municipales depuis deux années étaient bien initiés aux besoins de la ville et qu'ils étaient en mesure de travailler avec succès à l'administration sage et prévoyante et remplie de promesses qu'ils avaient affichées à leur PROGRAMME DE REFORME.

Les promesses c'est beau, mais les actes qui s'accomplissent par la suite nous diront ce qu'elles valent de la part de certains gens. Quand le conseil actuel (moins deux échevins MM. Bilodeau et Caron qui furent élus l'an passé) remplace la première et ancienne administration nos échevins voulurent prendre les affaires bien claires et ils firent faire l'audition des livres par M. A. Benoit qui fit son rapport au conseil, à savoir que tout l'argent emprunté et collecté par l'ancien conseil avait été dépensé pour l'administration et le bénéfice DE LA VILLE et que nous devions un montant assez élevé à la Banque Nationale. La ville sous l'administration des réformistes n'a pas payé un sou d'intérêts à la Banque et encore moins le capital et aujourd'hui la Banque a pris une action contre ELLE (la ville de Trois Pistoles) pour se faire rembourser de l'argent prêté et des intérêts depuis 4 ans.

M. Gaudiose Caron proposa, secondé par M. Jos. Côté et appuyé par M. L.-G. Bilodeau, que le conseil règle avec la Banque le montant qui lui est dû après avoir fait voter un référendum dans ce but ainsi qu'un règlement d'emprunt. Ont voté contre le remboursement de l'emprunt MM. J.-A. FORTIN, AUG. Lavoie, J.-M. Riou; pour le remboursement 3 et contre 3 aussi; M. le MAIRE fut appelé à donner son vote pour la première fois, IL SE LEVE de son siège majestueusement et nous dit ELOQUEMMENT que la ville avait une bien mauvaise réputation comme plaignante et qu'il s'était déclaré contre les procès, MAIS qu'il avait des RAISONS DE VOTER pour continuer le procès contre le remboursement de la réclamation de la Banque.

Ne croyez-vous pas, M. le Maire qu'en cette circonstance votre vote demandant un referendum pour connaître l'opinion de la majorité des contribuables eut été un geste digne d'un maire, qui considère ses administrés? et vous vous seriez ainsi évité la pénible tâche de voter pour votre première fois en violant deux des principales promesses que vous nous aviez faites. Quelles sont donc les raisons qui vous font ainsi renier vos promesses et tromper la bonne foi des électeurs qui vous ont accordé leurs suffrages? Vous ne devez pas oublier que vous êtes maire de la VILLE et que comme tel vous devez être franc avec les contribuables et n'avoir pas de cacheteries. Si vous avez des raisons qui vous obligent de plaider contre le remboursement de l'argent que doit la Ville, aux frais et dépens de la bourse de tous les citoyens, il est juste que les contribuables les connaissent.

Pourquoi sommes-nous appelés à payer cette année 1 1/2 de cotisation? C'est une autre promesse d'élections?

Comment se fait-il que l'audition des comptes faite par M. Benoit et qui devait nous coûter quelques cents piastres est si élevée? C'est probablement parce qu'il est rondet, ce compte qui fut si longtemps INCONNU, et pourquoi y a-t-il dans ce compte un montant de \$ 350.00 pour des renseignements que M. Benoit a donnés à deux particuliers qui plaident un contre la ville et l'autre contre les membres de l'ancien conseil? Devons nous

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED

Rapport Annuel du Bureau Executif

AUX ACTIONNAIRES:—

Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre le quinzième rapport annuel sur les affaires de votre compagnie et sur sa position financière pour l'année se terminant le 31 décembre 1924.

Le chiffre d'affaires a quelque peu diminué durant l'année 1924. La consommation du ciment au Canada n'est que de 81.5% de ce qu'elle était en 1913, ce qui fait que vos moulins n'ont produit que 50% de leur rendement. Toutefois, les moulins en opération, aussi bien que ceux qui ne le sont pas, sont très bien entretenus et sont en parfaite condition.

Votre compagnie a fait une réduction considérable dans le prix de vente de son produit et le ciment se vend maintenant meilleur marché au Canada que dans tout autre pays. Si la demande augmente, nous espérons pouvoir réduire de nouveau le prix de vente ce qui serait non seulement un grand avantage pour nos clients mais contribuerait à augmenter l'emploi du ciment et permettrait à vos moulins de fonctionner presque à leur plein rendement.

Durant les neuf dernières années les employés de votre compagnie ont acheté 13,047 actions de la Canada Cement Company en conformité avec le plan de distribution d'actions aux employés et maintenant 60% des employés sont des actionnaires. Nous croyons que cette distribution d'actions est avantageuse pour les employés aussi bien que pour la Compagnie.

En 1919 la somme de \$1,011,119.82 fut portée du Surplus au fonds de réserve pour les assurances. Il nous fait plaisir d'annoncer que cette réserve a augmenté et que nous pouvons maintenant transporter la somme de \$500,000 de cette réserve au Surplus. Nous espérons qu'avant longtemps il nous sera possible de transporter au Surplus ce qui reste des \$1,011,119.82.

Durant l'année 1924 votre compagnie a payé en taxes municipales, provinciales et fédérales la somme de \$932,166.37.

Les revenus de votre compagnie provenant d'autres sources que celles de la fabrication et de la vente du ciment ont atteint la somme de \$544,145 et les perspectives sont excellentes pour que ces revenus augmentent chaque année.

Si nous prenons en considération les taxes payées par votre compagnie, la diminution dans le chiffre d'affaires et la réduction dans le prix de vente, nous espérons que vous trouverez les résultats des opérations de l'année très satisfaisants.

Le tout vous est respectueusement soumis,
De la part des directeurs,
F. P. JONES,
Président.

BILAN CONSOLIDE, 31 DECEMBRE 1924.

ACTIF	
PROPRIETES:	
Terrains, bâtisses usines, roulant, etc., estimés au coût original avec additions subséquentes, moins dépréciation à date incluant \$1,550,556.19 pour l'année 1924	\$24,661,592.94
PLACEMENTS:	
Débitures et valeurs (n'excédant pas la valeur du marché)	\$ 6,194,357.73
Placement dans Consumers Glass Company Limited	1,947,696.19
	7,242,023.92
ACTIF COURANT:	
Inventaires	\$ 2,094,963.16
Comptes Recevables (moins réserve pour mauvaises créances)	8,547,795.21
Comptes des clients et billets recevables	359,683.30
Autres Comptes	715,473.51
Dépôts sur soumissions	121,577.65
En caisse	244,938.29
	3,179,921.92
	82,742.49
CHARGES RENVOYÉES AUX OPERATIONS	\$85,166,682.27
	\$85,166,682.27
PASSIF	
CAPITAL-ACTIONS:	
Autorisés:	
Préférentielles—110,000 actions à 7% cumulatives de \$100.00 chacune	\$11,000,000.00
Ordinaires—190,000 actions de \$100.00 chacune	19,000,000.00
	\$30,000,000.00
Émises:	
Actions préférentielles—165,000 actions à 7% cumulatives de \$100.00 chacune	16,500,000.00
Actions Ordinaires—135,000 actions de \$100.00 chacune	13,500,000.00
	\$24,000,000.00
DEBENTURES HYPOTHECAIRES A 6% OR A VINGT ANS:	
Autorisées et émises échéant le 1er octobre 1929	\$ 8,000,000.00
Moins: rachetées à même le Fonds d'amortissement	2,795,352.19
	5,204,647.81
DETTES COURANTES:	
Comptes payables	\$ 990,919.37
Emprunt de banque (garanti par obligations du Gouvernement)	1,000,000.00
Intérêts sur débetures, accusés au 31 décembre 1924	78,069.69
Dividende préférentiel No. 60 payable le 16 février 1925	183,750.00
Dividende ordinaire No. 35, payé le 16 janvier 1925	292,500.00
	2,265,239.06
FONDS DE RESERVE:	
Assurance-feu	\$ 1,911,000.00
Réparations et renouvellements extra-ordinaires	410,000.00
Excès de fonds en circulation	150,000.00
Accidents industriels	112,000.00
Réserve contingente (une partie de laquelle est disponible pour taxes du Gouvernement)	616,316.32
	2,339,316.32
SURPLUS:	
Balances au 31 décembre 1923	\$ 705,550.39
PLUS: montant transporté de la réserve pour Assurance-feu	500,000.00
	\$ 1,205,550.39
Revenu des opérations pour l'année 1914, après déduction faite pour dépréciation \$1,661,445.38	
PLUS: autres revenus divers y compris intérêts sur placements	544,145.00
	\$2,295,599.38
A RETRANCHER:	
Intérêts sur débetures	\$ 325,199.69
Réserve contingente	210,000.00
Réserve pour réparations et renouvellements extra-ordinaires	40,000.00
Réserve pour accidents industriels	23,500.00
	599,699.69
	\$1,695,899.69
A RETRANCHER:	
Dividende sur actions préférentielles	\$ 745,000.00
Sur actions ordinaires	810,000.00
	1,545,000.00
	69,899.69
	1,266,450.68
	\$85,166,682.27

RAPPORT DES AUDITEURS AUX ACTIONNAIRES:

Nous avons examiné les livres et comptes de la Canada Cement Company Limited pour l'année finissant le 31 décembre 1924 et avons obtenu tous les renseignements et explications requis. Les profits de l'année tels que susmentionnés ont été vérifiés après déduction faite des dépréciations et autres provisions, et nous certifions, que d'après nous, le bilan du 31 décembre 1924 a été rédigé de manière à démontrer un état exact et complet des affaires de la Compagnie et qu'il est conforme aux renseignements et explications qui nous ont été fournis et tel qu'il apparaît dans les livres de la Compagnie.

Approuvé de la part du Bureau de Direction,
F. P. JONES, Directeur. PRICE, WATERHOUSE & CO.,
H. L. DOBLE, Directeur. Auditeurs.
Montréal, 26 janvier 1925.

payer pour renseigner ceux qui plaident contre nous?

Croyez-vous qu'avec une si belle perspective de l'avenir les contribuables seraient bien disposés à voter un règlement d'emprunt pour nos chemins ou autres travaux urgents? Le gouvernement provincial sera-t-il d'avis d'autoriser la ville à faire de nouveaux emprunts? avez-vous pensé à cela quand vous pensiez aux RAISONS qui vous ont fait donner votre vote du 2 FÉVRIER 1925 qui ne sera pas oublié de sitôt.

A.-H. Morin
Contribuable
Trois Pistoles 3 février 1925

AGENTS DEMANDES

Commencez sans délai dans le commerce Watkins si vous voulez faire une année de gros profits. Faillite impossible si vous êtes actif. 175 produits se vendant dans toutes les familles. Territoire exclusif.
J.-R. Watkins Company,
379 Craig Ouest, Montréal.

Le 18 février : concert
FRANCELL



ARRETE LE FRISSON CASSE LES RHUMES
ET AINSI EMPECHE
LA BRONCHITE LA GRIPPE LA PNEUMONIE
LE PERRY DAVID PAINKILLER EST LE SEUL AUTHENTIQUE

ACHETEZ VOS CADEAUX CHEZ E. BRETON RIVIERE-DU-LOUP.

Vous aurez le choix, la Qualité, la nouveauté et un plus beau cadeau pour l'argent que vous désirez dépenser.

Toutes nos importations d'Europe sont maintenant en magasin. L'assortiment en est considérable et nos prix sont encore plus bas que par le passé.

Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Aluminium, Argenterie, Porcelaine, etc.

Avant d'acheter ailleurs Venez nous visiter.

TROP DE STOCK

Mon inventaire étant terminé, je constate que j'ai beaucoup trop de stock pour la saison tranquille d'après fêtes. Afin de réduire ma marchandise de \$2000. à \$3000 j'ai décidé de faire une grande vente. Et pour arriver à cela je vendrai au prix coûtant. Venez faire une visite et vous allez voir comme il y a des articles bon marché au prix coûtant.

C'EST LE TEMPS D'ACHETER VOS MONTRES, HORLOGES, BAGUES, ET SURTOUT VOS DIAMANTS, ETC.

DONC NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION:

CE N'EST PAS UNE REDUCTION ORDINAIRE.

E. M. LANGLAIS HORLOGER - BIJOUTIER STATION

Maison à Vendre

Magnifique résidence privée, située en plein centre de la ville, munie de toutes les améliorations modernes, 6000 pieds de terrain, à vendre à de très bonnes conditions. Raison de vente: départ. S'adresser à Camille Paradis, rue Lafontaine, Rivière du Loup Centre.

du même endroit. Défendeur. Avis d'action en séparation de biens Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 5 janvier 1925. Rivière du Loup, le 5 janvier 1925. Alex. Michaud, Procureur de la demanderesse.

DAVID VERBITSKY 169 LAFONTAINE

MARCHAND DE NOUVEAUTES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS SPECIAL HABITS ET PARDESSUS, ROBES ET MANTEAUX LA MEILLEURE QUALITE LA DERNIERE MODE LES MEILLEURS PRIX VENEZ VOUS CONVAINCRE

Après l'inventaire

RÉDUCTION GÉNÉRALE

Sur les Cotons Blancs, réduits de 20%

Laine FINGERING.90c. et \$1.19 la livre de 16 oz.
Pardessus pour messieurs. \$8.00 et plus
Habillements tout laine: \$15.00
Camisoles ourtées.75c.
La balance des Fourrures à vils prix.

RAISIN: 10 centins la livre, etc., etc.

Avec chaque achat au montant de \$5.00 vous aurez droit à un cadeau.

Des prix d'occasion sur toutes lignes de marchandises

J. E. PINEAU

Marchand Général

Rivière-du-Loup.

FRASERVILLE Drug Co

Vis-à-vis de l'église St Patrice

Seuls Agents des remèdes Penslar, Vinol, etc.

Stock complet de médecines patentées parfumeries avoens, chaussons, peignes, brosses, éponges, poudres, etc.

Chocolats de NEILSON

Agenc pour la maison McKenna Limitée, fleuris-réal, pour fêtes, noces, funéraires.

CARTES D'AFFAIRES

MEDECINS

L. E. PARROT

Ex-élève des hôpitaux de Paris.
MEDECIN CHIRURGIEN
De l'Hôpital de Rivière du Loup.
Rue LA FONTAINE

DOCTEUR

ANTONIO PARADIS

Ex-Élève en Chirurgie des hôpitaux de New-York et Philadelphie.
CHIRURGIE GÉNÉRALE
RAYON X.

DOCTEUR H. PROVENCHER

DENTISTE

Rivière-du-Loup

Bureau : 331 RUE LAFONTAINE
En face de l'église St-Patrice.
Ouvert tous les jours.

Docteur J. O. BENOIT

Médecin et Chirurgien
Ex-interne de l'Hôtel-Dieu de Québec.

29, RUE LAFONTAINE
Rivière-du-Loup Station.
(Voisin M. Gasco)

Docteur D. SAINDON

Médecin-Chirurgien

Ex-Médecin interne de l'Hôtel Dieu de Montréal.
Tel. 426-3. 136 Rue Lafontaine.

Pour vos impressions de tous genres c'est au "St-Laurent" que vous recevrez la plus entière satisfaction.

Service jour et nuit. Tél. Kam.

Dr Ed.-Chs. Labelle

Medecin-Veterinaire

Gradué de l'Université de Montréal

RIVIERE-DU-LOUP, CENTRE.

Tél : Kamouraska

Résidence : Château Grandville.

Eudore Beaudoin

Syndic autorisé

Comptable et Liquidateur de faillites

Compétence et diligence apportée dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers.

Bureau : Bloc Rioux, rue de la Cour
RIVIERE-DU-LOUP, Co Témiscouata.

J. A. BENOIT

327 Rue Lafontaine

Membre de l'Association des Comptables et auditeurs de la Province de Québec

Expert comptable

SPÉCIALITÉS : Vérification et examen d'affaires municipales et préparation d'états pour fins judiciaires

Installation de livres la plus perfectionnée.

BRULEURS A L'HUILE

Nous désirons informer notre clientèle que nous avons pris l'agence exclusive des deux meilleures marques de brûleurs à l'huile sur le marché : le "HACK" et le "S. T. JOHNSON". Dans une dizaine de jours nous aurons de ces brûleurs installés dans la ville et nous prions les acheteurs de ne pas placer leurs commandes ailleurs sans venir les voir fonctionner.

Aussi, voici l'automne et il serait bon de faire examiner votre appareil de chauffage ou votre plomberie afin de faire exécuter les réparations nécessaires avant l'hiver. Nos prix sont modérés et vous êtes certains d'avoir des ouvriers d'expérience en vous adressant chez

P. PAQUET & CIE

Tél. Kamouraska 204

Rues FRASER et LEVIS.

L'EXPORTATION DE NOTRE ENERGIE ELECTRIQUE DANS LE NOUVEAU BRUNSWICK

Le projet de loi soumis par le gouvernement Veniot. — Il sera étudié à la Chambre prochainement. — Ces travaux nécessitent pour développer le pouvoir de Grand Falls, N. B.

Par l'entremise des honn. P.-J. Veniot, premier ministre, E.-A. Smith, président de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick, J.-E. Michaud, ministre sans portefeuille, le gouvernement de la province voisine présente un projet de loi dans le but de constituer une corporation, en cette province sous le nom de "La Compagnie de la Commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick".

La principale place de la nouvelle corporation sera à Ste-Rose du Dégelé dans le comté de Témiscouata. Les affaires de la compagnie seront conduites par trois directeurs qui seront les trois personnes pré-citées jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par le gouverneur-en-conseil du Nouveau-Brunswick.

La compagnie pourra construire et entretenir des digues pour l'emmagasinement de l'eau dans les comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, prendre possession du lit et de la grève des rivières, y avoir accès; arpenter tous terrains nécessaires pour les fins de ses affaires et pour se protéger contre les inondations ou accidents; détourner, ériger, construire, changer les chemins et routes aux fins de son entreprise; acquérir, acheter, posséder, avoir en jouissance, dans les comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, tous terrains, privilèges, franchises, droits ou autres propriétés, aux fins de mettre en opération le développement du pouvoir d'eau à Grand Falls, dans la province du Nouveau-Brunswick.

La compagnie pourra acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation :

a. Les barrages, travaux existant au lac Témiscouata et sur la rivière Madawaska et ses tributaires ;

b. Les immeubles nécessaires à l'exécution et au maintien des travaux qu'elle est autorisée à faire par la présente loi ;

c. Les immeubles qui pourront être inondés ou autrement affectés par suite de l'exécution et du maintien des travaux effectués dans les comtés de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, ou dans la province du Nouveau-Brunswick, par le développement du pouvoir d'eau à Grand Falls ;

d. Les immeubles requis pour la construction des chemins publics ou privés, destinés à donner accès aux dits travaux, ou à remplacer les chemins inondés ou autrement détruits ou endommagés ;

e. Les immeubles requis pour l'établissement des servitudes nécessaires ;

f. Les servitudes, droits réels droits conférés par la Législature, droits résultant de contrats ou tous autres droits d'une nature quelconque.

Après avoir produit les plans en détail de ses travaux la compagnie devra soumettre au ministre des terres et forêts de la province de Québec :

a. Tous projets de contrat à intervenir entre la compagnie et

toutes personnes, compagnies ou associations qui bénéficieront des travaux d'emmagasinement et de la régularisation des eaux.

b. Le tarif général, fixant les taux, prix et conditions qui pourront être exigés de toutes personnes, compagnies ou associations, qui ne sera pas régi par un contrat, pour l'utilisation des dites eaux ;

Les contrats passés n'auront force et effet qu'à compter de leur approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil ;

Le tarif fixé n'aura force et effet une fois approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qu'à compter de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

OFFRE SPECI'LE

1.101.001.000 Marks d'Obligations Allemandes pour \$20.

J'informe le public en général, que je puis vendre, **SUJET A CONFORMATION**, les obligations allemandes suivantes, à savoir :

1 Milliard Marks Gov. Allemand 1924; 100.000.000 Marks Prov. de Hesse 1923; 1.000.000 Marks Gov. Allemand 1923; 1.000 Marks Ham-bourg Ville 1919.

Le tout pour \$20.00 AUTHENTICITE ET LIVRAISON GARANTIES

Je pourrai aussi considérer toute offre qui me sera faite soit pour paiements partiels ou autrement.

A.-R. LANGLAIS.
Tél: 361-1, Edifice Belle, Rivière-du-Loup (en bas)

N. B. Prix sujet à changement sans avis.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Banque Canadienne Nationale : tel est, depuis le 1er février le nouveau nom de la vieille Banque d'Hochelega.

Comme le disait le gérant général de cette institution, à l'assemblée annuelle des actionnaires, le 15 janvier, il y a plus de trente ans que les administrateurs de la Banque d'Hochelega estimaient qu'il importait de lui donner un nom mieux en rapport avec l'importance et l'étendue de ses opérations. Ils attendaient une occasion favorable

Cette occasion s'est offerte au moment de l'absorption de la Banque Nationale. Et le conseil d'administration a obtenu du Parlement canadien le nom de Banque Canadienne Nationale, qui convient très bien à cette grande institution qui, sous le rapport de l'actif, est la cinquième banque du pays.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Nouveau nom de la Banque d'Hochelega)

SITUATION AU 29 NOVEMBRE 1924

ACTIF

1. Argent	\$15,093,110.19
2. Montant dû par d'autres banques	5,173,214.76
3. Obligations canadiennes des gouvernements et municipalités	30,449,387.10
(Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	
4. Obligations publiques étrangères	2,415,750.08
(Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	
5. Autres valeurs	1,339,465.96
(Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	
6. Prêts à demande	5,726,956.58
(Garantis par des titres d'une valeur marchande largement suffisante.)	
7. Prêts courants et escomptes	53,675,022.14
(Déduction faite de toutes créances douteuses et des fonds de prévoyance.)	
8. Immeubles, créances hypothécaires et autre actif	1,980,185.31
(Comptés au-dessous de la valeur marchande.)	
9. Immeubles et mobilier de la Banque	5,225,458.52
(Comptés au-dessous du prix coûtant et de la valeur marchande.)	
10. Divers (valeur réalisable)	1,176,788.54
	\$122,255,332.18

PASSIF

1. Billets de la Banque	\$11,475,379.00
2. Dépôts (épargne, comptes courants, correspondants)	98,363,106.76
3. Divers	1,028,858.42
Passif envers le public	\$110,867,344.18
Passif envers les actionnaires (capital, réserve et profits non divisés)	11,387,995.01

VALEURS RECOMMANDEES

SUJETS A VENTE PREALABLE

Ville Québec	5.20
Syndics St-Augustin	5.25
Com. Sco. Trois-Riv.	5.50
Ville Régina	5.30
Com. Sco. Almaville	5.30
Fab. de Dupuy	5.40
Ville Greenfield	5.40
Port-Alfred Gar.	5.50
Mun. Chandler	5.50
Ville Paris	6.00
Auditorium	6.50
Asbestos Mfg.	7.00
Cie Electrique La Sarre	7.00

PRÉF MUNICIPAL (ITÉE)

Succursale Rivière-du-Loup:
EDIFICE BELLE
Edouard Lefavre,
Gerant local.

ST-MARCELLIN de RIMOUSKI

Notre petite paroisse déjà prospère, grâce au zèle actif et infatigable de notre vaillant et dévoué pasteur, M. l'abbé Pierre Berube, aura maintenant son conseil municipal.

On été élus : Maire, M. A. Desrosiers; secrétaire du conseil, M. Oscar Desjardins, conseillers, MM. A. Gagné, G. Lévesque, E. Lévesque, J. Lévesque, J. Paquet, A. Ouellet et L. Lévesque. L'élection s'est faite dans le calme le plus parfait, et chacun a semblé agir avec tact, prudence et charité.

Nos félicitations à ces braves gens et bon succès dans leurs affaires municipales.

TABAC CANADIEN

Naturel en feuille des variétés onctueux, Seed Leaf, Havana Seed Leaf, Grand Rouge, Belgique, Parfum d'Italie, Rose Quesnel, Petit Rouge Canadien, Quesnel pur, Tabac "Miel", Turc, aromatique, etc. Pour liste de prix adressez-vous à

J.-J. GAREAU,

St-Roch l'Archigan, Qué.

CHIEN PERDU

Un chien de chasse grand, élancé, grandes oreilles, poil noir, le bas de la tête et les pattes jaunes, portant un collier en cuir orné de clous à tête, nickelé et auquel est attaché le médaillon de la licence pour 1924 de la Cité de Rivière du Loup, répondant au nom de "Chasse", est disparu depuis dimanche le 25 janvier, vers 7 heures du soir et n'a pas été revu depuis. Le chien doit avoir été attiré par quelqu'un et gardé en captivité, car c'est un chien qui ne saurait s'écarter.

Une récompense généreuse à celui qui me le remettra ou me déclarera où il est. Toute personne qui, après le présent avis, sera trouvée en possession du dit chien et qui aura été connue et qui continuera à le garder, sera poursuivie et soumise à toutes les rigueurs de la loi.

Eugène Michaud, marchand, Rivière du Loup Sta.



Votre Epicier est un Laitier Borden

Gratis—Livre de Recettes. Ecrivez à la Borden Co. Limited, Montréal.

Pour impression de tout genre, adressez-vous à l'imprimerie du SAINT-LAURENT, et vous aurez entière satisfaction.

JOS. E. BERUBE

Représentant

Union Mutual Life Insurance Co. de Portland, Maine.

309, Rue Lafontaine, Rivière-du-Loup.

Notre premier magistrat



M. CHS-EUG. DUBÉ
Elu par acclamation maire de la cité.

LETTRÉ du MAIRE

Messieurs les contribuables, Je viens vous offrir mes sincères remerciements de l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant maire de la cité de Rivière du Loup. J'aurais souhaité, comme tout le monde, que l'ex-maire eut consenti à faire un second terme. Ses talents et l'expérience qu'il avait acquise le rendant des plus qualifiés, il aurait continué à rendre des services à la ville. M. Levasseur, pour des raisons personnelles, ne l'a pas voulu. Nous lui devons des remerciements, ainsi qu'aux membres de l'ancien conseil : ils se sont dévoués et ils ont fait tout leur possible pour promouvoir les intérêts de la Rivière du Loup.

D'autres citoyens auraient pu, mieux que moi, remplir la charge de maire. Je n'ai jamais cherché les honneurs et c'est seulement après les demandes réitérées de mes amis que je l'ai acceptée.

Plus que jamais je comprends les responsabilités attachées à l'office que je dois remplir, surtout dans les présentes circonstances. Nous traversons une crise financière et commerciale et la question des sans-travail devient très inquiétante.

En plus, les dernières luttes municipale et fédérale ont causé de malheureuses divisions dans notre ville. J'espère que, dans l'intérêt de tout le monde, nos bons citoyens mettront de côté toute rancune et que

tous ensemble nous mettrons l'épaulé à la roue pour faire avancer le char municipal dans la voie du progrès.

Je serai le maire de toutes les paroisses de la ville, de toutes les classes et de tous les partis. Je mettrai toute mon attention et toute mon énergie au bon fonctionnement et à l'avancement de ma ville natale. Je remercie d'avance les contribuables de leur esprit civique et de l'aide qu'ils ne me refuseront pas pendant mon terme d'office.

Croyez-moi votre dévoué serviteur,
Chs-Eug. Dubé, Maire.

Les Elections Municipales

MM. Elzébert Laforest et Cléophas Thibault, échevins sortant de charge ont été réélus pour le quartier centre, contre MM. Louis Marquis et J.-L. Marier. Pour le quartier sud les nouveaux échevins sont MM. Adélaré Marquis et Victorien Dionne, qui avaient pour adversaires MM. C.-E. Déglise et Geo. Couturier.

On sait que M. Charles-Eugène Dubé a été élu par acclamation maire de la Cité et MM. J.-H. Pelletier et Hercule Mailoux, échevins.

La première séance du conseil aura lieu le 16 février à 8 heures.

Suit le relevé du scrutin de lundi dernier :

QUARTIER CENTRE

Siège No 1	Thibault	Marier
Arr. No 1	137	72
Arr. No 2	85	64
Maj.	Thibault	: 86

Siège No 2	Laforest	Marquis
Arr. No 1	131	78
Arr. No 2	101	58
Maj.	Laforest	: 96

QUARTIER SUD

Siège No 1	Déglise	Marquis
Arr. No 1	73	54
Arr. No 2	68	59
Arr. No 3	29	64
Arr. No 4	31	61
Maj.	Marquis	: 37

Siège No 2	Dionne	Couturier
Arr. No 1	69	56
Arr. No 2	64	63
Arr. No 3	65	30
Arr. No 4	58	34
Maj.	Dionne	: 73

A ST-PATRICE
Les dames de St-Patrice sont à organiser une grande tombola qui aura lieu dans la semaine de Pâques.

Il ne reste guère plus de deux semaines avant le concert Francell. Hâtez-vous de retenir vos places. Les billets s'envolent très rapidement et il ne faut pas courir le risque de manquer ce grand concert, qui fera sensation.

Notes Personnelles

—S. G. Mgr Prudhomme, évêque de Prince-Albert et S. G. Mgr Langlois, de Québec, étaient en ville dimanche dernier, les hôtes de M. le curé J.-T. Thibault, de St-François-Xavier.

—Madame Ernest Lapointe a reçu à l'heure du lunch samedi dernier, au "County Club", à Ottawa en l'honneur de madame Horace Cimon, de cette ville.

—M. l'abbé Antoine Deschênes vicaire à St-Roch, a passé la semaine dernière en ville.

—M. Paul E. Gingras, représentant du Service des Voyageurs du Chemin de Fer Pacifique Canadien, était à Rivière du Loup hier.

—M. le docteur et Madame Zéphirin Giasson, de Québec, sont en promenade chez leur nièce Madame A.-E. Thivierge.

—Mme Horace Cimon est de retour d'une promenade à Ottawa.

—Mlles Philomène Dubé et Marie-Jeanne Dumont sont en promenade pour une quinzaine à Mont-Joli, Rimouski et Isle-Verte.

—M. Alphonse Thivierge, de Québec, était en ville au commencement de la semaine chez MM. Jos. Gagnon et Evariste Beaulieu.

—Mlle C. Blanchet est de retour d'une promenade à St-Charles de Bellechasse chez sa tante Mlle T. Morin.

—M. J.-B. Deschênes, marchand de Trois-Pistoles, était en ville samedi dernier.

—M. et Mme T.-E. Boudreau sont partis pour un voyage d'affaires d'un mois aux Etats-Unis. Ils visiteront différentes villes américaines.

—Mlles Eva et Laura Boucher sont de retour d'une promenade à Rivière Ouelle, avec leur jeune soeur Berthe.

—M. Emile Levasseur passe quelque temps à Cacouna où il est allé par affaires.

—Le concert Francell sera la sensation du Carnaval à Rivière du Loup. Pour des prix modiques (\$1.00, 75 et 50 sous) on pourra entendre une des célébrités du monde musical. Qu'on se le dise et qu'on retienne immédiatement son billet chez S. Belle, marchand de musique.

—Mme David Pelletier et sa fille Mlle Éléonore, étaient de passage à Trois-Pistoles au commencement de la semaine.

—MM. Trefflé Gagnon et Léon Marquis étaient de passage à Rivière du Loup cette semaine.

—M. Alphonse Laplante, de St-Eloi était en visite chez M. David Pelletier, ces jours derniers.

—Mme Napoléon Ouellet, de Montréal, est de passage à Rivière du Loup, en visite chez M. J.-A. Schmouth, son beau-frère. Elle se rend à Trois-Pistoles, accompagnée de Mlle Carmen Martin, chez son oncle M. Hormidas Martin.

—M. Jos. Thibault, d'Edmundston, est de passage à Rivière du Loup.

—M. Hector Brunelle, dentiste, de Rimouski, était en ville dimanche dernier chez M. Napoléon Carrier.

—M. Georges Levasseur, de Mont-Joli, était de passage en ville lundi dernier, par affaires.

—M. Thomas Landry, de Ste-Rose, est retourné chez lui après une promenade de trois semaines passée chez M. Timothée Landry, de St-Modeste et des parents, de Rivière du Loup.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

A une réunion de la Chambre de Commerce, qui a eu lieu hier, M. Horace Cimon, avocat, a été choisi à l'unanimité comme président, pour remplacer M. T. Lawlor qui va demeurer à Sorel. M. Ludger Lavoie a été élu secrétaire à la place de M. Chs-Eug. Dubé, démissionnaire.

Désastreux Incendie

Dimanche soir dernier, à 7.15 heures, le feu se déclarait dans la bâtisse attenante au magasin de M. L.-P. Proulx, marchand de fer. A l'arrivée des pompiers l'incendie avait pris des proportions alarmantes : tout le magasin était en feu et les vitres des fenêtres avaient éclaté. Après un travail effectif de 20 minutes, l'incendie était sous contrôle, et tout danger disparu pour les propriétés voisines. A 9.15 heures tout était fini et les pompiers de retour au poste.

L'origine de l'incendie est inconnue.

La résidence privée, située au-dessus du magasin, a été endommagée seulement par la fumée.

Les pertes sont considérables et en partie couvertes par les assurances.

REMERCIEMENTS

Les RR. SS. de l'hôpital remercient cordialement, en leur nom et au nom des vieillards, les amateurs dramatiques et les membres de l'orchestre du Cercle Frontenac qui ont bien voulu, dimanche dernier, donner une représentation à l'hôpital. Les pièces au programme : "Le Revenant" et "Nos grands Hommes" de même que la partie musicale, ont été bien goûtées et les membres du Cercle Frontenac et leur dévoué trésorier peuvent être assurés de la reconnaissance des religieuses et de tout le personnel de l'hôpital.

P. J. BÉRUBÉ ASSURANCES:

Feu, Vie, Vol, Marine, Fidélité, Garantie, Maladies, Accidents, Attelages, Ascenseurs, Plate-Glass, Bouilloires, Automobiles, Cautionnement, Responsabilité Publique, Responsabilité des Patrons, Garantie d'Exécution de Contrats.

Pour plus de détails adressez-vous à
25 rue DELAGE RIVIERE-DU-LOUP STATION
(En face de la bâtisse de la Garde Sacré-Coeur).

W. BELANGER

Expert Horloger, Bijoutier
Inspecteur des Montres et Horloges du Gouvernement.
97 rue Lafontaine - Bloc Renaud.

Réparations absolument garanties ou argent remis. Toujours en mains Bijouteries en général.

Prix Spécial pour les fêtes.
Sur montres de poche, montres bracelet, bagues de fiançailles, Jones de mariage, Colliers de perle, horloges Crayons et plumes Eversharp, etc., etc.

Demandez un

Pain des Anges et un Gâteau Eponge ou un Gâteau au beurre

Pour votre régal pendant le Carnaval

T. GRAVEL, pâtissier

RUE LAFONTAINE.

J. Oscar Levesque Notaire

Prêts d'argent—Débentures municipales, scolaires et de fabriques.

Bureau : 18 Rue de l'Eglise (de la Cour)
Résidence : 29 Rue Fraser.
RIVIERE-DU-LOUP, QUE.

A VENDRE

Poêle de cuisine. S'adresser à M. J.-L. Aimé Marquis, bureau du Freight, C. N. R.

Décès à CACOUNA

Hier est décédé, à l'âge de 70 ans et 5 mois, Sieur Arthur Pelletier, époux de Dame Marie Laure LeBel. Son service et sépultures auront lieu à Cacouna samedi à 9 heures. A la famille en deuil nos sincères sympathies.

NAISSANCE

M. et Mme Adéodat Lavoie, de Ste-Rose du Dégelée, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 31 janvier 1925 sous les noms de Joseph Louis Philippe. Parrain M. Joseph Philippe Béchard, marraine Mlle Alma Béchard. Porteuse Mme Thomas Pelletier, grand'mère de l'enfant.

C'est chez S. Belle, marchand de musique, qu'on doit retenir son billet pour le concert Francell qui aura lieu au Princesse le 18 février. Le plan se remplit rapidement : les personnes prudentes retiennent immédiatement leur place.

GARDE-MALADE DIPLOMÉE

Si vous avez besoin d'une garde-malade diplômée, adressez-vous à Mlle Yvonne Hodgson, 32 Avenue Hôtel de Ville.

OEUFs FRAIS A VENDRE

S'adresser à Mme Arsène Dumont, 3 rue St-Georges.

Le 18 février : concert FRANCCELL

HYPOTHÈQUES et DÉBENTURES A VOTRE CHOIX

Parmi celles annoncées par toutes maisons de finance: Gouvernement fédéral, Fabriques, Communautés, Ecoles, Municipalités, Etc.

J. A. FOISY, NOTAIRE
Bureau et Domicile : EN FACE DE LA COUR.

Ed. Lefavre. A. R. Langlais.
Tel. 361-1

Lefavre & Langlais

ASSURANCES: Feu, Vie, Accidents, Plate-Glass, Automobiles, Responsabilité des Patrons.

DEBENTURES

Représentants de
R. E. Lefavre
Syndic autorisé.
Comptabilité et Collection.

Bureau: Edifice Belle, rue de l'Eglise.
Riviere-du-Loup (en bas).

L'outrage avilit celui qui le fait, et non celui qui le reçoit.

J. ALP. SAUCIER

GERANT DE DISTRICT
Canada Life Assurance Company
RIVIERE-DU-LOUP.

Entre amis... votre Photographie.

Ulric Lavoie photo.
207 rue Lafontaine.

Louis Pratte

Assurances Générales
Rivière-du-Loup, P. Q.
EDIFICE BANQUE PROVINCIALE
319 rue Lafontaine.

La Teinturerie de Service

G. E. MOREL, prop.
Nettoyage, Pressage, Réparations, de toutes sortes, etc.
A DES PRIX RAISONNABLES.
Faites un essai et vous serez satisfaits.
254 rue Lafontaine - Rivière-du-Loup

Maintenant que je taille moi-même les verres de lunettes, vous économisez de l'argent en venant ici.

L'examen de la vue est fait dans un **SALON SPECIAL**, et avec de nouveaux instruments électriques :

L'Opticien Spécialiste **PELLETIER O. D.**, a fait de solides études sur l'optique, et a pratiqué ici avec succès durant vingt-sept ans.

Diplômé du Optical Institute of Canada, en 1897;
Diplômé aussi de l'Association des Opticiens et Optométristes du Québec en 1906.

Venez visiter mon nouveau salon d'Optique, mes nouveaux appareils électrique vous intéresseront.

AU GRAND MACASIN DE BIJOUTERIE DE J. H. PELLETIER
327 rue Lafontaine - Rivière-du-Loup, Qué.